

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL
UNIVERSITE CÔTE D'AZUR
SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2023

DELIBERATION N° 2023-106

Objet : Procédure d'attribution de bourses d'études EFELIA x 3IA Côte d'Azur au bénéfice des étudiants.es des formations labellisées 3IA Côte d'Azur x EFELIA membres du consortium EFELIA.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL UNIVERSITE CÔTE D'AZUR

Vu le Code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts et notamment son article 44 ;

Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur ;

Vu la délibération n°2020-01 du 9 janvier 2020 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur ;

Vu l'arrêté n°149-2020 du 3 février 2020 portant délégation de signature du Président d'Université Côte d'Azur à M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur ;

Vu l'avis favorable du conseil académique du 21 septembre 2023 ;

Vu l'ensemble des pièces transmises aux membres ;

Entendu l'exposé de M. Stéphane AZOULAY, Vice-Président Formation ;

Considérant qu'en qualité d'Etablissement Public Scientifique Culturel et Professionnel expérimental, Université Côte d'Azur est autorisée à instituer des aides spécifiques au bénéfice de ses étudiants ;

Approuve le dispositif d'attribution de bourses d'études EFELIA x 3IA Côte d'Azur au bénéfice des étudiants.es des formations labellisées 3IA Côte d'Azur x EFELIA membres du consortium EFELIA dont le détail est annexé à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des voix.

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Membres présents et représentés : **29**

Fait à Nice, le 19 octobre 2023


Pour le Président d'Université Côte d'Azur
et par délégation
Le Vice-Président
Conseil d'Administration
Marc DALLOZ

CLASSÉE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA RÉFÉRENCE : **2023-106**
TRANSMISE AU RECTEUR, CHANCELIER DES UNIVERSITÉS LE : 13 novembre 2023
PUBLIÉE SUR LE SITE INTERNET D'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR LE : 13 novembre 2023

MODALITÉS DE RECOURS CONTRE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION :

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

UNIVERSITE CÔTE D'AZUR – SIREN 130 025 661
GRAND CHATEAU – 28 AVENUE VALROSE
BP 2135 – 06103 NICE CEDEX 2

Attribution de bourses d'études EFELIA x 3IA Côte d'Azur au bénéfice des étudiants.es des formations labellisées 3IA Côte d'Azur x EFELIA membres du consortium EFELIA

Le principe et le fonctionnement de ces bourses sont décrits ci-dessous.

Principe :

L'existence même de bourses d'études d'Excellence fait partie du cahier des charges du projet EFELIA x 3IA Côte d'Azur et constitue donc une de ses actions obligatoires soumise à indicateurs. Ces bourses d'études concernent les programmes de Master labellisés 3IA Côte d'Azur x EFELIA des membres signataires du consortium EFELIA et le DU IA santé. Chez les étudiants, la réussite réside le plus souvent dans la capacité à réaliser son parcours universitaire dans un environnement matériel serein. Encore trop d'étudiants à fort potentiel de réussite doivent se soucier de gagner leur vie en même temps qu'ils suivent les enseignements. Par ailleurs, cette bourse est aussi un moyen de valoriser de très bons profils nationaux et internationaux et de faire ainsi rayonner Université Côte d'Azur, le 3IA Côte d'Azur x EFELIA.

Afin de valoriser les talents de nos programmes d'Excellence en IA labellisés 3IA Côte d'Azur x EFELIA, il est prévu de proposer des bourses d'études touchant aux valeurs d'Excellence, d'Égalité des chances et d'Inclusion. Un montant maximum de 10 000€ par/an/étudiant pourra être attribué. L'enveloppe globale allouée à ces bourses d'Études sera à la hauteur du budget que le codir 3IA Côte d'Azur x EFELIA souhaitera y consacrer chaque année avec un plafond maximum à hauteur de 100k€/an sur la durée du projet.

Conditions :

1. Est éligible à ces bourses d'études tout étudiant.e inscrit.e dans un programme de Master labellisé 3IA Côte d'Azur x EFELIA des membres signataires du consortium EFELIA ou dans le DU IA Santé. Les étudiants en alternance ne sont pas éligibles.
2. Chaque étudiant devra constituer un dossier indiquant :
 - Ses résultats académiques détaillés incluant au minimum sa dernière année d'étude
 - Un CV détaillé
 - Une lettre de motivation
 - Tout document complémentaire attestant de difficultés financières le cas échéant
3. La bourse sera délivrée de la façon suivante : une 1^{ère} partie correspondant à la moitié de la bourse sera attribuée au début du 1^{er} semestre, une fois l'étudiant.e inscrit.e. La seconde partie sera versée au début du 2nd semestre, sous réserve d'une participation assidue de l'étudiant.e à la formation.
4. La bourse d'étude sera accordée pour l'année en cours mais ne fera pas l'objet d'une reconduction automatique. L'étudiant.e devra en refaire la demande et restera soumis.e aux mêmes critères de mérite.
5. Il n'y a pas de limite d'âge ni de condition de nationalité pour accéder à cette bourse d'études.
6. Cette bourse n'est pas cumulable avec d'autres bourses d'études (sauf bourses de mobilité).
7. En cas d'annulation de l'inscription, d'abandon de la formation ou d'absences répétées et injustifiées, le montant versé de la bourse devra être restitué.

Procédure d'attribution :

Un appel à candidature sera lancé sur le site web 3IA Côte d'Azur x EFELIA et sur les réseaux de communication associés (Site UCA, Media sociaux UCA, et autres plateformes, etc.). Les dossiers de candidature seront recueillis par l'équipe EFELIA x 3IA Côte d'Azur, l'éligibilité sera validée dans un premier temps par les Directeurs/Directrices des programmes labellisés puis par le Codir EFELIA x 3IA Côte d'Azur. Une pré-sélection sera réalisée par les responsables de programme labellisés 3IA Côte d'Azur x EFELIA et la sélection finale des lauréats sera opérée par le codir 3IA Côte d'Azur x EFELIA.

Calendrier : Les sélections des étudiants candidats à la bourse d'Etudes EFELIA x 3IA Côte d'Azur se feront entre juillet et octobre.